

M. Howard: Je n'ai pas d'objection à me faire interrompre pourvu qu'on parle assez haut pour que j'entende!

M. Pallett: Je disais simplement à l'honorable député qu'il est de ceux qui s'y connaissent en fait de plan bâclé.

M. l'Orateur suppléant (M. Rea): Si l'honorable député pose une question, il devrait demander à l'honorable député qui a la parole s'il est, oui ou non, disposé à accepter la question.

M. Howard: Vers le bas de la page 1042 du hansard, on voit que le premier ministre reconnaît que ce document, déposé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, n'est rien de plus qu'un plan bâclé. Voici ce qu'il disait:

En fait, le 11 mars 1957, le ministre de la Défense nationale a approuvé un mémoire en quarante exemplaires adressé au comité de la défense du cabinet et transmis au secrétaire de ce comité pour inscription à l'ordre du jour de la réunion du comité prévue pour le vendredi 15 mars. Aucune mesure n'a été prise à ce sujet. L'accord que nous avons conclu correspond presque entièrement,—je dis presque entièrement parce qu'il y a de légères différences dans les termes et les affaires courantes,—à l'accord qui avait été conclu, à toutes fins utiles, par l'ancien ministre de la Défense nationale au nom du gouvernement d'alors.

C'est en mars 1957, que ce plan mal conçu avait été préparé. On a apporté quelques modifications à la terminologie, et voici maintenant que le même plan, tout aussi mal conçu, est soumis à la Chambre pour ratification.

Revenons-en à NORAD et à l'OTAN.

Une voix: Oui.

M. Howard: Oui, je suis sûr que vous y tenez.

Une voix: Vous avez écrit ce passage vous-même.

M. Howard: Mon haut-parleur doit être en sourdine, car je n'entends rien de ces interruptions. Si le gouvernement a l'intention de faire entrer dans le cadre de l'OTAN ce plan incomplet, et cela leur semble souhaitable évidemment, non pas simplement sous la forme de simples rapports faits par NORAD à l'OTAN (je ne sais pas trop comment ils s'y prennent), nous allons alors vous donner l'entière faculté de conclure un tel arrangement. Au lieu de nous demander de prendre des décisions à l'aveuglette, ce que fait en ce moment le gouvernement, nous espérons qu'il fera preuve de sincérité, ce qui ne veut pas dire qu'il n'en ait pas fait preuve par le passé, en appuyant l'amendement suivant:

Que la motion soit modifiée par l'adjonction des mots suivants:

"Et que, de l'avis de cette Chambre, en considération des intérêts de la sécurité collective et des principes des Nations Unies, le gouvernement devrait étudier les mesures nécessaires pour incorporer ces accords dans la structure de l'OTAN."

M. l'Orateur suppléant (M. Rea): Je ne crois pas que l'amendement se rapporte à la question à l'étude, mais j'aimerais demander à la Chambre l'autorisation de laisser à monsieur l'Orateur le soin d'en décider.

M. Howard: C'est entendu. Mes observations sont terminées.

L'hon. Sidney Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de revenir sur ce qui a été exposé si complètement et, dois-je dire, si clairement par le premier ministre (M. Diefenbaker) au sujet des rapports entre le NORAD et l'OTAN. J'ai fait une déclaration en cette enceinte le 19 mai dernier, disant que je considérais le NORAD comme un prolongement et un élargissement de l'OTAN. Je dois dire bien franchement que rien de ce que j'ai entendu durant ce débat ne m'a fait douter de la validité de cette déclaration.

Je dois avouer franchement que j'ai été surpris, en vérité, abasourdi, par les observations formulées l'autre soir par le chef de l'opposition (M. Pearson) qui a amené le nom de M. Spaak sur le tapis. Je déplore vivement que ce distingué dirigeant de l'Ouest, secrétaire général de l'OTAN, ait été mêlé à ce débat. D'où venaient la surprise et l'ébahissement que j'ai éprouvés? Le chef de l'opposition nous a donné lecture, a-t-il dit, d'une reproduction de l'enregistrement sur ruban de la conférence de presse donnée par M. Spaak lorsqu'il était ici. Voici ce qu'ont demandé les journalistes et ce qu'a répondu M. Spaak.

D. M. Spaak, vous venez de dire que l'OTAN...

Il y a un mot que je ne saisis pas bien.

...considère le NORAD avec intérêt. Est-ce que, à votre avis, le NORAD fait partie de l'OTAN?

R. Non, il ne relève pas du commandement de l'OTAN.

Pour ma part, lorsque le chef de l'opposition a prononcé ces paroles, j'ai eu l'impression que M. Spaak avait dit que le NORAD ne relevait pas de l'OTAN; mais en les lisant dans le texte qui paraît dans le hansard ces mots: "Non, il ne relève pas du commandement de l'OTAN", nous donnent une impression différente de celle qui était restée. Certains d'entre nous n'ont pas eu l'occasion de voir le texte dont le chef de l'opposition a parlé.

Mais, puisque le nom de M. Spaak se trouve maintenant mêlé à la discussion, je puis dire qu'il m'a dit à moi-même qu'il s'était un peu mêlé au cours de la conférence